

**Le conseil de territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 57
Excusés : 16
Absents : 7
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladjji GASSAMA, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOU, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.
<u>EXCUSES</u>	Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSOUF.
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Quentin GESELL, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.
<u>ABSENTS</u>	M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	Mme Ameni ARRAHMANE

DELIBERATION N°122 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE DEPLOIEMENT DE L'OUTIL BTP MATCH DEDIE A L'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-2 portant création des établissements publics territoriaux au 1^{er} janvier 2016,
Vu le décret n° 2015-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'EPT Paris Terres d'Envol, dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) instaurant une hiérarchie des modes de traitement des déchets et privilégiant notamment le réemploi (art.79 notamment),
Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGECE
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience et notamment les articles 224 et 225,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles 541-1-1 ; 541-4-4 et 547-7-1,
Vu les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Île-de-France en matière de réduction des déchets de chantiers notamment,
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de Paris Terres d'Envol approuvé le 12 avril 2021 et notamment les objectifs de réduction des consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et son axe 2 visant à promouvoir des constructions durables,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-122-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Considérant les objectifs formalisés dans les documents stratégiques (PCAET, PLUi, PLPDMA) en matière de transition énergétique, de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, d'aménagement durable, d'adaptation au changement climatique et de réduction des déchets.

Considérant que le réemploi des matériaux dans le domaine de la construction constitue un enjeu majeur pour répondre à ces différentes thématiques, au vu de son poids dans les bilans énergétiques et climatiques (50 % des ressources, 70 % des déchets, 25 % des émissions de CO2).

Considérant que l'EPT est un territoire en forte mutation, avec de nombreux projets d'aménagement et de construction qui offrent un potentiel de valorisation des matériaux important et sur lesquels des actions d'économie circulaire et de réemploi peuvent donc être déployées.

Considérant que la réussite des démarches de réemploi repose notamment sur la mise en relation des différents acteurs de l'aménagement, et la mise en visibilité des ressources et des besoins de ces acteurs.

Considérant que l'outil numérique BTP Match, développé par la Métropole du Grand Paris, répond à cet enjeu et que l'EPT peut s'en saisir pour renforcer les dynamiques territoriales par le biais d'un conventionnement et sans contrepartie financière.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé relatif au déploiement de l'outil numérique BTP Match porté par la Métropole du Grand Paris sur le territoire de Paris Terres d'Envol.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention, son renouvellement et tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

(65 VOIX POUR, 8 NPPV : STEPHANE BLANCHET,
DENIS CAHENZLI, VIRGINIE DE CARVALHO,
QUENTIN GESELL, JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE,
KARINE LANCHAS-VICENTE, ANTHONY MANGIN,
DEMBA TRAORE)

 Le président
Bruno BESCHIZZA